



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT EN CHARGE DU TOURISME

PARC NATIONAL DE MOHÉLI (PNM)

BP 129 — Nioumachoi — Île Autonome de Mohéli — Union des Comores

Tél : (+269) 723 00 08 | mohelimarinepark@gmail.com



Financement : *Projet Ulanga Mali (CKM 1151) — AFD / Union Européenne*

TERMES DE RÉFÉRENCE

Chargé(e) de Mission en Appui à la Surveillance et Police de la Nature (SPN) — PNM

FICHE SYNOPTIQUE DU POSTE

Titre du poste	Chargé(e) de Mission en Appui à la Surveillance et Police de la Nature
Catégorie	Personnel d'encadrement
Organisation	Parc National de Mohéli (PNM) — EPA à personnalité juridique — Projet Ulanga Mali CKM 1151
Lieu d'affectation	Siège PNM – Nioumachoi. Missions terrain régulières dans toute la zone du PNM
Type de contrat	CDD de droit privé — 1 an, renouvelable après évaluation positive
Période d'essai	6 mois
Horaire	Temps plein. Patrouilles nocturnes, week-ends et jours fériés selon planning
Superviseur direct	Directeur Exécutif (DE) du PNM
Coordination technique	Directeur Technique (DT)
Liens fonctionnels	Juriste du PNM (suivi des dossiers juridiques), Chef des Opérations, Chargé de mission centre des opérations, Responsable infraction et affaires juridiques
Fréquence de reporting	Rapport mensuel d'activités au DT + contribution au rapport annuel présenté au CoGes
Évaluation de performance	Annuelle — Comité DE + DT + Représentant du personnel
Date limite de candidature	22/07/2026

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PNM

Le Parc National de Mohéli (PNM) est un Établissement Public National à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière. Créé initialement en 2001 (décret N° 01-053/CE), il a été restructuré par le décret N° 15-188/PR du 21 novembre 2015. Aire protégée de catégorie VI de l'UICN, il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement chargé du Tourisme (MET).

Le PNM couvre 644 km² (dont 472 km² marins et 172 km² terrestres), soit 83 % de la partie terrestre de l'île de Mohéli, incluant 19 villages côtiers liés par accords de cogestion. Il est administré par un Comité de Gestion (CoGes) de 47 membres et son Bureau Exécutif (BE), et géré au quotidien par une Direction Exécutive composée du Directeur Exécutif (DE) et du Directeur Technique (DT).

Depuis juillet 2024, le projet Ulanga Mali (CKM 1151), cofinancé par l'AFD et l'UE, appuie le PNM via sa Composante 1. En vertu d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, le PNM gère les fonds de la Composante 1 sur un compte bancaire dédié. Le financement du personnel est assuré à 100 % par le projet.

Dans ce cadre, le PNM recrute un(e) Chargé(e) de Mission en Appui à la Surveillance et Police de la Nature (SPN) pour renforcer l'équipe de surveillance, en appui au CdM SPN principal dans la planification, la coordination et le suivi opérationnel et juridique des activités de surveillance.

2. PLACE DU POSTE DANS L'ORGANISATION

Placé(e) sous la supervision directe du DE et la coordination du DT, le (la) ChdM en Appui SPN travaille en lien fonctionnel étroit avec :

- Le Juriste du PNM — pour le suivi des dossiers d'infraction et les procédures judiciaires ;
- Le Chef des Opérations — pour la planification et la coordination des patrouilles ;
- Le ChdM CSEE — pour les actions de sensibilisation liées à la surveillance.
- Responsable infraction et affaires juridiques – pour la relation avec la force de l'ordre

Les patrouilles incluent des missions nocturnes, de week-end, lors des jours fériés et des grandes festivités. Ces conditions sont obligatoires et indissociables du poste.

3. PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

3.1 Planification et coordination de la surveillance

- Réactualiser le plan de surveillance du PNM et préparer les fiches de surveillance et de patrouille ;
- Élaborer le planning mensuel de surveillance (besoins carburant, matériel, investissements) ;
- Planifier, organiser et coordonner les patrouilles des éco-gardes et rangers ;
- Développer une stratégie de concertation et d'organisation des patrouilles avec les associations villageoises ;
- Élaborer chaque trimestre l'état de la surveillance et des patrouilles du PNM ;
- Élaborer son plan de travail trimestriel et son plan de passation de marchés en lien avec le RAF.

3.2 Renforcement des capacités

- Identifier les besoins de formation des écocardes et du personnel de surveillance ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan annuel de renforcement des capacités ;
- Planifier, coordonner et suivre les formations des écocardes dans les domaines suivants :
 - Législation environnementale ;
 - Procédures d'interpellation et de constatation des infractions ;
 - Techniques de surveillance terrestre et marine ;
 - Collecte et gestion du renseignement ;
 - Techniques d'enquête et d'analyse des infractions environnementales ;
 - Utilisation des GPS, EarthRanger et autres outils numériques de surveillance ;
 - Natation et sécurité aquatique ;
 - Conduite de vedette ;
 - Plongée sous-marine et PMT ;
 - Premiers secours et évacuation d'urgence ;
 - Sécurité opérationnelle et autodéfense ;

- Développer les capacités des chefs d'équipe en matière de leadership, de planification et de gestion opérationnelle ;
- Mettre en place et renforcer un système de collecte, d'analyse et de gestion du renseignement afin d'orienter les activités de surveillance et de lutte contre les infractions environnementales ;
- Assurer la sensibilisation des équipes aux principes d'éthique, de déontologie et de respect des droits humains dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Élaborer, mettre à jour et diffuser les procédures opérationnelles standardisées (SOP) relatives aux activités de surveillance ;
- Élaborer et mettre en œuvre un code de conduite destiné aux visiteurs intervenant dans le périmètre du Parc National de Mohéli.

3.3 Suivi juridique

- Suivre les procédures juridiques en lien direct avec le Juriste du PNM ;
- Suivre les repressions communautaires conformément aux accords de cogestion villageoise ;
- Maintenir une relation permanente avec les forces de l'ordre nationales (gendarmerie, FCD, garde-côtes, police nationale) ;
- Maintenir et mettre à jour la base de données surveillance, patrouilles, repressions et affaires juridiques.

3.4 Reporting et planification

- Produire un rapport mensuel d'activités au DT et DE ;
- Contribuer au rapport annuel du PNM présenté au CoGes ;
- Renseigner les indicateurs du cadre logique Ulanga Mali (volet surveillance) et autres projets du PNM ;
- Contribuer aux éléments nécessaires aux audits externes annuels.

4. PROFIL REQUIS

4.1 Formation

- Diplôme requis : Bac+5 (Master minimum) en gestion des aires protégées, conservation de la biodiversité, gestion des ressources naturelles, écologie, biologie de la conservation, foresterie, sciences de l'environnement ou tout autre diplôme équivalent. Une spécialisation en application des lois environnementales, gestion des opérations de surveillance ou coordination des patrouilles constitue un atout.

4.2 Expérience

- Au moins 5 ans d'expérience dans un poste similaire en aire protégée ou en surveillance des ressources naturelles ;
- Bonne connaissance des textes législatifs sur la conservation et la police de la nature aux Comores ;
- Expérience en gestion de données de surveillance (EarthRanger, SIG, GPS) ;
- Aptitude confirmée au travail de terrain en conditions difficiles (nuit, milieu marin, terrain accidenté).

4.3 Langues

- Français oral et écrit — obligatoire (rédaction des PV et des rapports) ;

- Comorien — obligatoire (coordination avec les éco-gardes et les communautés) ;

5. LIVRABLES ATTENDUS

Livrable	Fréquence
Planning mensuel des patrouilles et des trinômes	<i>Mensuel — avant le 25 du mois précédent</i>
Rapport mensuel d'activités au DT	<i>Mensuel — avant le 5 du mois suivant</i>
État trimestriel de la surveillance et des patrouilles	<i>Trimestriel</i>
Base de données surveillance, patrouilles et affaires juridiques à jour	<i>Continue</i>
Rapport trimestriel de formation des éco-gardes	<i>Trimestriel</i>
Indicateurs cadre logique des projets de PNM (volet surveillance) renseignés	<i>Semestriel</i>
Contributions aux audits externes PNM et projet	<i>Annuel</i>
Fiche d'évaluation individuelle complétée	<i>Annuel — décembre</i>

6. CONDITIONS DU POSTE

CONDITIONS D'EMPLOI (conformément au Manuel des procédures PNM)

Type de contrat	CDD de droit privé — 1 an, renouvelable après évaluation positive des prestations
Période d'essai	6 mois — résiliation possible sans indemnité ni préavis
Prise de fonction	Dès que possible
Lieu de travail	Siège PNM – Nioumachoi. Déplacements terrains fréquents dans toute la zone du PNM
Horaire	Temps plein. Patrouilles nocturnes, week-ends, jours fériés et festivités inclus
Évaluation de performance	Annuelle — Comité DE + DT + Représentant personnel. Prime versée en décembre

7. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Dossier de candidature

Conformément au Manuel PNM, les candidat(e)s doivent soumettre :

- Curriculum vitae (CV) détaillé et à jour ;
- Lettre de motivation adressée au Directeur Exécutif du PNM ;
- Copies des diplômes certifiés et attestations de formation ;
- Deux référents professionnels vérifiables ;
- Certificat médical d'aptitude physique ;

Soumission

Déposer le dossier sous enveloppe scellée, avec la mention « Candidature au poste Chargé (e) de Mission en Appui à la Surveillance et Police de la Nature », à déposer au siège du Parc National de Mohéli – Nioumachoi – Mohéli – Union des Comores

Date limite : 22/07/2026

Processus de sélection

Conformément au Manuel PNM :

- Appel à candidatures nationales;
- Présélection sur dossier par le comité de recrutement;
- Entretien sur la base de grille d'évaluation ;
- Epreuve écrite sur la base de grille d'évaluation
- PV de recrutement signé par le DE et les membres du comité.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Le PNM est engagé en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion, conformément aux engagements sociaux et de genre du projet Ulanga Mali. Les candidatures féminines et celles de personnes en situation de handicap sont vivement encouragées.
